

XXVII^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes en France.

Rédigée et présentée par les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'École Élémentaire Chambord, à Cholet, en association avec la classe externalisée « Anémones », de l'IME La Rivière.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En préambule, nous souhaitons vous présenter notre école. Celle-ci se situe à Cholet (Maine et Loire), intégrée au dispositif CLA (contrat local d'accompagnement) depuis trois ans, elle bénéficie de la politique de la ville.

Notre établissement accueille depuis quatre ans une classe externalisée de l'IME (institut médico-éducatif). Les élèves de cette classe nous ont permis d'avoir un regard différent sur le champ du handicap. Des moments forts de cohésion sont menés tout au long de l'année comme lors de journées banalisées telles que la journée de la différence sous forme de « mini olympiades ».

De fait, il nous est apparu évident de les associer à la réalisation de ce projet.

Nous avons la chance que notre commune ait obtenu plusieurs fois le titre de « *Ville la plus sportive de France* » grâce notamment à ses actions menées en faveur du déploiement du sport auprès de la population. Ce qui nous permet à nous, jeunes écoliers, de bénéficier d'intervenants sportifs, de journées dédiées au sport et d'un nombre important d'infrastructures permettant de découvrir un panel diversifié d'activités.

Néanmoins, nous constatons, dans le dossier de presse de présentation « Grande Cause Nationale 2024 : Bouge chaque jour », que le nombre de jeunes ne pratiquant pas de sport est trop élevé. En effet, 37 % des enfants de 6 à 10 ans et 73 % des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations de l'organisation mondiale de la santé en matière d'activités physiques.

Lors de nos recherches, nous remarquons aussi de nombreuses inégalités : entre les enfants valides et ceux porteurs de handicap, entre les jeunes issus de familles défavorisées socialement et ceux issus d'une classe plus aisée et enfin, entre les jeunes résidant en zone urbaine et ceux vivant en zone rurale.

Un sondage dans l'école a mis en lumière que plus de la moitié des élèves n'ont pas accès au sport en dehors des heures obligatoires.

Prenons l'exemple de notre classe : 11 élèves sur 22 sont inscrits dans un club et aucun élève ne l'est, dans la classe externalisée.

Notre pays va accueillir dans six mois le plus grand évènement sportif de la planète : Les jeux olympiques d'été.

C'est un honneur mais aussi une grande responsabilité.

Notre pays doit être le « porte flamme » de la jeunesse pour la promotion du sport pour tous.

Dans ce contexte, quelles actions mettre en place afin de promouvoir la pratique sportive chez tous les jeunes ?

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Des séances « découvertes et sportives » sont proposées à chaque élève par la municipalité sur le temps de la pause méridienne, le mercredi ou lors des vacances scolaires. Elles sont encadrées par des animateurs sportifs et / ou en partenariat avec les clubs municipaux ou associatifs. Ceux-ci mettent leurs terrains et locaux à disposition des élèves le temps des séances.

Pour les publics éloignés géographiquement ou ceux issus des quartiers prioritaires, les fédérations doivent créer un " Bus Sport " afin d'aller au plus près des jeunes et de les initier à la pratique sportive.

Article 2

Une journée nationale dédiée au « sport en famille » est organisée annuellement dans chaque ville en association avec les fédérations sportives. Elle a pour vocation de faire découvrir gratuitement différentes disciplines sportives aux jeunes et à leur famille afin de susciter le goût et la pratique du sport.

Article 3

Tout jeune en situation de handicap bénéficie de séances adaptées afin de favoriser au mieux son inclusion dans une pratique sportive.

Article 4

En contrepartie de son engagement, ou celui de sa famille, dans la vie du club, tout jeune sportif peut bénéficier de la gratuité de sa licence.